

République Française

DEPARTEMENT du PUY-de-DÔME

DÉLIBÉRATION

du CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION du MOIS de JUILLET 2024
SEANCE du JEUDI 11 JUILLET 2024

FINANCES, MOYENS GENERAUX, ROUTES ET NUMERIQUE
Divers Finances

Budget supplémentaire 2024

N° 3.21

Séance présidée par Monsieur Lionel CHAUVIN
Président du Conseil départemental

Etaient présent(e)s :

M. Bertrand BARRAUD, Mme Célia BERNARD, M. Fabien BESSEYRE, Mme Colette BETHUNE, Mme Martine BONY, M. Jean-Marc BOYER, Mme Pascale BRUN, M. Olivier CHAMBON, M. Lionel CHAUVIN, M. Jean-Paul CUZIN, Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, M. Jérôme GAUMET, Mme Emilie GUÉDOUAH VALLÉE, Mme Sylviane KHEMISTI, M. Jean-Pierre LUNOT, M. Fabrice MAGNET, Mme Anne-Marie MALTRAIT, Mme Audrey MANUBY, Mme Marie-Anne MARCHIS, Mme Corinne MIELVAQUE, Mme Karina MONNET, M. Flavien NEUVY, Mme Valérie PASSARIEU, M. Jean-Philippe PERRET, Mme Anne-Marie PICARD, M. Hervé PRONONCE, Mme Valérie PRUNIER, M. Cédric ROUGHEOL, M. Michel SAUVADE, Mme Eléonore SZCZEPANIAK, Mme Isabelle VALLEE, Mme Alexandra VIRLOGEUX.

Absent(e)s ou
excusé(e)s :

M. Damien BALDY, Mme Valérie BERNARD, M. Grégory BONNET, Mme Hélène BOUDON, Mme Dominique BRIAT, Mme Aude BURIAS, M. Gérald COURTADON, Mme Elisabeth CROZET, M. Antoine DESFORGES, M. Eric DUBOURGNOUX, Mme Jeanne ESPINASSE, Mme Manuela FERREIRA DE SOUSA, M. Lionel GAY, Mme Jocelyne GLACE LE GARS, M. Jacky GRAND, Mme Sylvie LEGER, Mme Sylvie MAISONNET, M. Gilles PÉTEL, Mme Catherine PHAM, Mme Clémentine RAINEAU, M. Patrick RAYNAUD, M. Karim SRIKAH, M. Rémi VEYSSIERE, M. Cédric DAUDUIT (pouvoir donné à M. Fabien BESSEYRE), M. Joël-Michel DERRÉ (pouvoir donné à Mme Valérie PASSARIEU), M. Sébastien GALPIER (pouvoir donné à Mme Sylviane KHEMISTI), M. Eric GOLD (pouvoir donné à Mme Alexandra VIRLOGEUX), Mme Jocelyne LELONG (pouvoir donné à M. Olivier CHAMBON), M. Serge PICHOT (pouvoir donné à Mme Emilie GUÉDOUAH VALLÉE), M. Pierre RIOL (pouvoir donné à M. Michel SAUVADE).

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales (troisième partie) et en particulier son article L. 3211-1,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (troisième partie) et en particulier ses articles L. 3212-1, L. 3312-1, L. 3312-2 et L. 3312-3 (adoption du budget),

Vu la délibération du Conseil général du 25 mars 2003 décidant, dans le cadre de l'instruction M52 relative à la comptabilité départementale, de voter le budget départemental par nature,

Vu la délibération du Conseil départemental du 18 février 2020 approuvant la convention entre le Département du Puy-de-Dôme et l'Etat concernant le Compte Financier Unique, et adoptant le référentiel budgétaire et comptable M57 en remplacement de la M52,

Vu la délibération du Conseil départemental du 18 décembre 2023 approuvant le Budget Primitif 2024,

Vu la délibération du Conseil départemental du 29 avril 2024 approuvant la décision modificative n°1,

Vu la délibération n°3.19 du Conseil départemental du 11 juillet 2024 approuvant le Compte Financier Unique 2023,

Vu la délibération n°3.20 du Conseil départemental du 11 juillet 2024 approuvant l'affectation des résultats 2023,

Vu les modifications du projet de délibération présentées,

Vu le règlement budgétaire et comptable du Conseil départemental,

Vu les dispositions du règlement intérieur de l'Assemblée départementale,

LE PRÉSIDENT AYANT PRÉALABLEMENT

EXPOSÉ

L'instruction interministérielle M57 dispose que :

« Le budget est dit primitif dans la mesure où il peut connaître des ajustements tout au long de l'exercice. En effet, il peut être modifié par un budget supplémentaire et/ou des décisions modificatives ;[...]

- Les Décisions Modificatives (DM) correspondent à la modification des prévisions inscrites au budget primitif ou au budget supplémentaire. Elles peuvent être adoptées à tout moment, après le vote du budget primitif.

- Le Budget Supplémentaire (BS) est l'acte d'ajustement et de report permettant à l'entité de retranscrire les résultats cumulés de l'année précédente dégagés par le compte administratif adopté avant le 30 juin de l'exercice N+1. Le budget supplémentaire doit être voté lors de la première réunion de l'assemblée délibérante qui suit le vote du compte administratif. »

L'article R3312.3 du code général des collectivités territoriales précise quant à lui que les autorisations de programme (...) sont votées par le Conseil départemental (...) lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives.

Des états annexes sont joints : d'une part, une balance générale de l'étape budgétaire et d'autre part, un état par programme et politique des mouvements inscrits au BS en autorisations de programme et d'engagement (AP/AE) de dépenses et de recettes ainsi que des crédits hors AP/AE.

Le budget supplémentaire est l'étape dans le cadre de laquelle est proposée l'affectation des résultats 2023. Une délibération spécifique a été adoptée lors de cette même session.

Le tableau ci-dessous retrace les différentes écritures inscrites au budget supplémentaire pour le budget principal :

	Résultat de l'exercice 2023 pour le budget principal	Inscription au BS 2024
Investissement	-63 134 949,88 € (+1 125 000 € déjà inscrits au BP 2024)	← déficit repris au cpt 001 en investissement
Inscription en recettes d'investissement au cpt 1068		+64 259 949,88€
Fonctionnement	46 085 869,07 €	
Solde en recettes de fonctionnement au cpt 002 après abondement du cpt 1068		+46 085 869,07 €

BUDGET PRINCIPAL (01)

Le budget supplémentaire 2024 fait l'objet de nombreux mouvements de crédit avec pour origine quatre types d'opérations budgétaires :

- L'intégration des résultats de l'exercice 2023 suite au vote du Compte Financier Unique (CFU) de la même année,
- Des ajustements de crédits budgétaires ayant pour objet de préciser les niveaux de réalisation anticipés et d'intégrer les premières programmations de mandat, notamment en investissement,
- Des révisions des montants d'AP/AE au regard de l'avancée des projets,
- Des ajustements comptables divers (ex. modification de chapitre, de nature, de fonction).

I) SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX MOUVEMENTS BUDGÉTAIRES

- a. Dépenses réelles de fonctionnement : + 37,71 M€ y compris la reprise des résultats 2023

Politique des Solidarités et cohésions sociales : + 5,39 M€

Principale compétence du Département, cette politique présente une augmentation de crédits 2024 de 5,39 M€ après prise en compte des redéploiements et re-ventilations de crédits de paiement 2024.

Cette augmentation globale repose avant tout sur des demandes de crédits nouveaux pour financer les missions suivantes :

- Protection et prévention de l'enfance et de la famille : + 2,64 M€

Cette augmentation concerne exclusivement le secteur de l'hébergement enfance famille, notamment par la progression des enveloppes budgétaires destinées aux établissements (+ 3,08M€), et la prise en charge des mineurs non accompagnés (+ 80k€).

Le programme « hébergement enfance et famille » est en hausse de 3,08 M€. Ce programme, qui concentre un enjeu fort de la politique de prévention et de protection de l'enfance, connaît des modifications sensibles compte tenu :

1 / de l'avancement des différents projets de créations de places et de diversification de l'offre de placement ;

2 / de la tarification des ESMS enfance, qui n'était pas réalisée au moment du Budget primitif, marquée cette année par :

- une augmentation du taux d'occupation appliqué aux établissements, qui permettra de minorer le prix de journée et in fine les dépenses du Département en cas de suractivité des établissements (90 % contre 75 % précédemment) ;
- une prise en compte de l'inflation, qui se traduit par l'application d'un taux directeur indicatif modulé établissement par établissement.

Les crédits de paiement 2024 de l'AE 2021/1 CPOM Alteris sont abondés de 4,36M€ correspondant :

- à la tarification et aux nouveaux projets 2024 (16 places pouponnières et extension de 4 places du foyer ados) 1,96 M€ ;
- à la mise en place d'une mesure nouvelle dite « MECS médico-sociale » (6 places pour 6 mois), financée en totalité, soit 633 300 €, en attendant un cofinancement de l'ARS ;
- ainsi qu'à la régularisation du prix de journée globalisé 2023, payée sur les CP 2024, à hauteur de 1,76 M€.

Sur l'Appel à projets diversification de l'offre de placement, les projets qui vont se concrétiser en 2024 sont les suivants : ouverture de 11 « places fratrie » en septembre (Alteris), à financer à hauteur de 300 000 €, et de 10 « places internat » à Brassac-les-Mines (Altéris), à financer sur le dernier trimestre de l'année à hauteur de 500 000 €.

A noter que l'appel à projets relatif à la création de 40 places Alternative au placement est différé à 2025, après l'adoption du Schéma de l'enfance.

Hors gestion pluriannuelle, les besoins de crédits supplémentaires liés à la tarification 2024 des frais de séjour en établissements et services de l'aide sociale à l'enfance sont couverts par redéploiement de crédits, y compris les nouvelles places (ex : 6 nouvelles places en lieu de vie porté créées par l'association Espérance 63, cofinancées par l'ARS).

En revanche, au vu du budget réalisé 2023 et des crédits consommés à ce jour, il apparaît un besoin supplémentaire de 2,5 M€ pour l'hébergement en lieux de vie et d'accueil. Compte tenu de l'augmentation constante du nombre d'enfants confiés et à l'ouverture progressive de places au sein du Département, les services territoriaux sont en effet amenés à placer les enfants dans des lieux de vie hors département, dont les tarifs ont connu des augmentations liées aux évolutions règlementaires (SEGUR, point d'indice) et à l'inflation.

Le nombre de mineurs non accompagnés dont le suivi est assuré directement par le Département est en forte augmentation depuis août 2023. Il est proposé d'abonder le programme de 80 000 €, pour répondre aux besoins en matière d'achats de première nécessité (vêtue principalement) et de frais de transports (liés notamment aux démarches auprès des ambassades).

Une augmentation de 50 000 € des crédits « secours exceptionnels enfance famille » (aide à la subsistance) est nécessaire pour répondre à une forte augmentation des demandes au cours des quatre premiers mois de l'année (+ 39 % par rapport à 2023). Il est précisé que ce dispositif voué à la subsistance est régi par le Code de l'action sociale et des familles.

- Personnes âgées : + 39k€

Cette augmentation des crédits s'explique essentiellement par la mise en œuvre de la dotation qualité.

La réforme tarifaire des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) nécessitent d'abonder cette ligne de crédits pour un montant de 487 K €. Pour les Centres locaux d'information et de coordination, il convient d'abonder les crédits 2024 de 119 000 € correspondant au solde des crédits de paiement 2023, pour financer les soldes des subventions 2023.

Suite au bilan 2023 de la Convention départementale signée avec la CNSA, réalisé en mars 2024, il ressort un solde global de crédits de 287 k €. Il est proposé de glisser ces crédits disponibles vers les crédits de paiements 2026, compte tenu du nouvel engagement de la CNSA sur la période 2025-2026.

- Personnes en situation de handicap : + 1,16 M€

Afin de permettre l'application du taux directeur de l'autorisation de dépenses des établissements relevant du secteur du handicap, arrêté à 3 % par l'assemblée départementale lors de la session de décembre dernier, il convient d'ajuster les crédits de paiement par redéploiement de CP ultérieurs sur 2023.

Enfin, il est proposé d'inscrire la somme de 1,8 M€ pour permettre le versement de crédits non reconductibles à l'association ADAPEI.

Sur l'évaluation qualité des Etablissements sociaux et médico-sociaux personnes en situation de handicap, il est proposé de redéployer les crédits votés dans le cadre du budget primitif 2024 pour financer des prestations d'accompagnement des services départementaux (Programme Diverses actions concernant les personnes handicapées) dans les négociations budgétaires avec les établissements sociaux et médico-sociaux dans le cadre des procédures de tarification.

- Insertion et emploi : + 1,02 M€

Il est proposé d'abonder le budget RSA de 2 M€ afin de tenir compte de la revalorisation de cette allocation intervenue en avril 2024 (+ 4,6 %). L'impact de cette mesure sera précisément évalué au mois de septembre.

Il est proposé, dans le cadre du nouveau Contrat local des solidarités, de renforcer les financements alloués actions collectives portées par les missions locales à hauteur de 185 k€.

Plusieurs ajustements budgétaires sont proposés dans le cadre de la mise en place du nouveau Contrat local des solidarités pour le financement de subventions en faveur des projets suivants : crèche d'insertion, collecte alimentaire, mobilités solidaires, actions d'insertion sociale ou socio-professionnelles...

Il convient d'abonder le budget alloué aux dépenses liées aux transports des élèves en situation de handicap (292,5 k€) au regard de l'activité constatée depuis la rentrée scolaire 2024 et en prévision de celle de 2025.

Politique Moyens de l'action départementale : + 31,74 M€

- Ressources humaines

Les enveloppes de personnels remplaçants et de personnels permanents ont été depuis le début de l'année, fortement sollicitées, avec des niveaux de crédits disponibles pour la plupart des pôles qui ne permettront pas de couvrir les besoins pour cette année 2024. Au regard des niveaux de consommations, le besoin de crédits supplémentaires est estimé à + 1,88 M€ pour la masse salariale titulaire et 427 k€ pour l'enveloppe de remplacement.

- Finances et pilotage

Après constatation dans ses comptes de la recette nationale définitive de TVA 2023 et surtout suite à une mauvaise évaluation de ses recettes fiscales en fin d'année, l'Etat a notifié au Département un trop perçu de 2,06 M€ au titre des encaissements mensuels de fraction de TVA 2023. Le Département doit donc rembourser cette somme sur l'exercice 2024 au chapitre 014 – Atténuation de produits. La reprise du résultat est effectuée à hauteur de 26,99 M€.

Politique environnement et transition écologique

Suite aux résultats de l'audit flash mené par FCL sur les comptes du GIP Terana, le Département du Puy de Dôme – comme l'ensemble des membres du GIP - est sollicité pour absorber les résultats déficitaires de la structure sur la période 2021/2023 et sur le prévisionnel 2024. Il est ainsi proposé une inscription complémentaire de 765 k€ en dépenses de fonctionnement, somme qui correspond à la part du Puy-de-Dôme, y compris en tenant compte de l'actualisation éventuelle des clés de répartition en défaveur des membres fondateurs du GIP.

- b. Dépenses réelles d'investissement : - 2,32 M€ M€ hors reprise des résultats 2023

Politique Attractivité et aménagement du territoire : + 0,7 M€

En investissement, il est proposé une diminution de près de 510 k€ des crédits de paiement qui s'explique par :

- Le décalage des travaux de l'aire de stationnement de puy La Vache / Lassolas dans le cadre du décalage CPER 23-27 de la Chaîne des puys (300 k€ décalés en 2027)

En contrepartie, ces mouvements permettront de financer la fin de l'aménagement scénographique de la Maison de l'Unesco et l'achat d'audioguides (73 k€).

Un complément de 1,35 M€ est également inscrit suite à la mise en œuvre de la phase 4 relative au redéploiement du Très Haut débit, montant qui n'était pas définitivement arrêté lors de la construction du Budget Primitif 2024.

Politique Education et jeunesse : + 0,31 M€

La mise en œuvre de la politique de travaux au niveau des collèges nécessitent des ajustements sur les lignes de maîtrise d'œuvre de 80 k€ pour le paiement des diagnostics et 20 k€ pour le paiement de l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage. 200 k€ sont également nécessaires pour le paiement des équipements de cuisine.

Politique moyens généraux

Le renouvellement du marché des photocopieurs nécessite une ouverture des crédits de paiement de 196 k€.

Plusieurs chantiers nouveaux menés au sein de la Direction de l'Informatique (refonte du site internet, logiciel de dématérialisation des bulletins de paye, développement d'outils Ressources Humaines) ont nécessité l'inscription de crédits supplémentaires à hauteur de 174 k€.

Politique Solidarités et cohésions sociales : - 3,2 M€

- Personnes âgées : - 1,21 M€

Les crédits de paiement 2024 de subvention d'équipement pour la réhabilitation des Foyers de Cunlhat (AUPERA) à hauteur de 828 k€ sont décalés en 2025, suite à un décalage sur le planning des travaux.

Plan de soutien aux EHPAD : il est proposé de re-ventiler les crédits de paiements votés au regard de l'avancée des dossiers. Par ailleurs, la première analyse des projets confirme que les travaux qui bénéficieront de l'aide départementale ne seront pas engagés dès 2024, ce qui décale les premiers paiements.

- Protection et prévention de l'enfance et de la famille : - 1,80 M€

Au vu de l'avancement des opérations de restructuration du CDEF (pouponnière, Turgot, Brassac, Messeix), il est proposé de glisser 1,73 M€ de crédits de paiement 2024 vers 2025.

Politique Réseau routier départemental et mobilités durables : - 0,32 M€

La principale baisse de crédits s'explique par le décalage en fin d'année de la livraison de matériels (camion et compresseurs). Il s'agit donc en réalité d'un report de crédits de paiement.

c. Recettes réelles de fonctionnement : - 11,38 M€ hors reprise des résultats 2023

Politique des Solidarités et cohésions sociales : +5,2 M€

- Personnes Agées: +3,6 M€

La notification du concours prévisionnel 2024 CNSA (APA 1 et 2) prévoit une augmentation par rapport aux concours des années précédentes et nécessite d'ajuster les prévisions budgétaires à +2,9 M€.

- Insertion et Emploi : +0,9 M€

Dans le cadre du contrat local des solidarités en cours de négociation, le Département percevra en 2024 une recette de la part de l'Etat de 1,21M€, dont une partie a déjà été intégrée au BP 2024. Afin d'ajuster le montant de cette recette à son niveau désormais connu, il convient d'abonder cette ligne de crédit de 0,40 M€.

Dans le cadre de la convention de délégation de compétences concernant le transport d'enfants scolarisés en SEGPA entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Département du Puy-de-Dôme (délibération n°1.12 du 19 mars 2024), il est prévu que la Région Auvergne-Rhône-Alpes verse au Département un complément de 330 000 €.

- Personnes en situation de handicap : +0,5 M€

L'enveloppe budgétaire de récupération sur successions PH est abondée de 0,14 M€.

Il est également proposé d'ajuster le montant de la recette versée par la CNSA de 0,59M€ suite à la publication de la notification du 14 février 2024 précisant les montants des concours initiaux.

- Lutte contre les exclusions et solidarités : + 0,78 M€

Plusieurs ajustements budgétaires sont proposés dans le cadre de la mise en place du nouveau Contrat local des solidarités d'un montant global de 0,37 M€ destinés au financement de subventions en faveur des projets suivants : crèche d'insertion, collecte alimentaire, mobilités solidaires, actions d'insertion sociale ou socio-professionnelles

Politique Moyens de l'action départementale

Finances et pilotage

La situation économique dégradée depuis le début de l'exercice 2024 a conduit à réévaluer le montant de recettes fiscales :

Les droits de mutation à Titre Onéreux ont dû être diminués de 9 M€, les ventes immobilières étant en forte baisse par rapport à 2023.

La recette de fraction de TVA a elle était réévaluée en fonction de l'évolution de la croissance du PIB et de l'inflation, ce qui génère une diminution du produit fiscal attendu de 5,15 M€.

Enfin la recette prévisionnelle du produit fiscal sur la taxe spéciale sur les conventions d'assurances a également été réduite de 3 M€ afin de tenir compte de son rebasage en fonction du produit réellement perçu fin 2023.

- d. Recettes réelles d'investissement : + 0,058 M€ hors reprise des résultats 2023 et ajustement de l'emprunt d'équilibre 2024

Politique Moyens généraux : +0,4 M€

Patrimoine immobilier

Dans le cadre de cessions futures de biens immobiliers, il est inscrit 0,4 M€.

Politique réseau routier départemental et mobilités durables

Un ajustement des recettes à hauteur de - 0,63 M€ est inscrit afin de prendre en compte l'encaissement anticipé des subventions dédiées aux opérations « travaux pont de Cournon » et « chantier pont de Dallet » en toute fin d'exercice 2023.

II) LES INSCRIPTIONS BUDGETAIRES PAR POLITIQUE

LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Politique	CP HAP/HAE	CP en AP/AE	TOTAL CP
Attractivité et aménagement du territoire	-136 500	119 273	-17 227
Culture et patrimoine	-29 155	25 297	-3 858
Education et jeunesse	-76 793	-849	-77 642
Environnement et transition écologique	825 000	-55 198	769 802
Habitat, logement et urbanisme	46 574	-148 574	-102 000
Moyens de l'action départementale	31 751 434	-5 000	31 746 434
Politiques Solidarités et cohésions sociales	7 303 750	-1 909 112	5 394 638
Réseau routier départemental et mobilités durables	0		0
Total	39 684 310	-1 974 162	37 710 147

Les dépenses réelles de fonctionnement sont augmentées de 10,72 M€ auxquelles il convient d'ajouter la reprise de l'affectation du résultat de 26,99 M€.

LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

Politique	CP HAP/HAE	CP en AP/AE	TOTAL CP
Attractivité et aménagement du territoire	15 000	697 161	712 161
Culture et patrimoine	10 000	-9 426	574
Education et jeunesse	-19 958	358 602	338 644
Environnement et transition écologique	80 846	-524 462	-443 616
Habitat, logement et urbanisme		36 916	36 916
Moyens de l'action départementale	63 153 455	538 261	63 691 716
Politiques Solidarités et cohésions sociales	49 393	-3 253 245	-3 203 852
Réseau routier départemental et mobilités durables		-320 266	-320 266
Total	63 288 736	-2 476 458	60 812 278

Les dépenses réelles d'investissement sont diminuées de - 2,32 M€ hors affectation du résultat 2023 (63 M€ repris au titre du déficit d'exécution d'investissement reporté au cpt 001). Le total s'élève à 60,81 M€.

La section d'investissement du Département est principalement gérée en Autorisation de Programme (AP). Cela implique qu'à l'occasion de chaque étape budgétaire soit révisés les montants des AP et de leurs CP au regard de l'avancement des projets. Une partie prépondérante des mouvements opérés relèvent de cette règle de bonne gestion.

LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Politique	CP HAP/HAE	CP en AP/AE	TOTAL CP
Attractivité et aménagement du territoire	84 728	0	84 728
Culture et patrimoine	54 600		54 600
Environnement et transition écologique	307 305		307 305
Habitat, logement et urbanisme		371 877	371 877
Moyens de l'action départementale	28 609 451		28 609 451
Politiques Solidarités et cohésions sociales	5 071 274	165 912	5 237 186
Réseau routier départemental et mobilités durables	45 000		45 000
Total	34 172 358	537 789	34 710 147

Les recettes réelles de fonctionnement sont diminuées de 11,38 M€ hors affectation du résultat 2023 (+46,01 M€ de résultat de fonctionnement reporté au cpt 002). Le total s'élève à 34,71 M€.

LES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

Politique	CP HAP/HAE	CP en AP/AE	TOTAL CP
Attractivité et aménagement du territoire		-24 554	-24 554
Culture et patrimoine		0	0
Environnement et transition écologique	80 846	123 220	204 066
Habitat, logement et urbanisme	75 000	36 916	111 916
Moyens de l'action départementale	64 153 808		64 153 808
Réseau routier départemental et mobilités durables		-632 958	-632 958
Total	64 309 654	-497 376	63 812 278

Les recettes réelles d'investissement sont en très légère hausse de 58 k€ hors affectation du résultat 2023 (64,26 M€ d'excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1068). Le total s'élève à 63,81 M€ après diminution de l'emprunt d'équilibre de 506K€.

III) LES EQUILIBRES BUDGETAIRES

Synthèse des mouvements budgétaires par chapitre M57 :

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
011 (charges générales)	-457 220,55	013 (atténuation charge)	
012 (RH)	2 024 155,00	70 (produits services)	51 475,34
014 (atténuation produit)	2 060 000,00	73 (impôt et taxes)	-5 150 000,00
016 (APA)	671 849,25	731 (fiscalité locale)	-12 380 000,00
017 (RSA)	1 181 520,90	74 (dotation participation)	1 498 129,56
65 (autres charges)	5 236 972,25	75 (autres produits)	992 636,12
65888 (autres reprises)	26 991 840,68		
6586 (groupes élus)		76 (produits financiers)	
67 (charges spécifiques)	1 029,85	77 (produits spécifiques)	4 498,73
68 (provision)		78 (reprise sur provision)	
		017 (RSA)	701 612,31
		016 (APA)	2 905 926,81
TOTAL DRF	37 710 147,38	TOTAL RRF	-11 375 721,69
023 (autofinancement)			
042 (ordre)	- 3 000 000,00		
TOTAL DOF	- 3 000 000,00	TOTAL ROF	0,00
		002 (Résultat fct report)	46 085 869,07
Total section	34 710 147,38	Total section	34 710 147,38

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
13 (subvention d'inv.)	80 846,14	024 (produit cessions)	400 000,00
20 (immobilisation corp)	1 257 721,33	10 (dotation) - 1068	64 259 949,88
204 (sub équip)	-1 434 700,49	13 (sub investissement)	-600 567,03
21 (immobilisation corp)	-732 866,51	16 (emprunt d'équilibre)	- 506 142,37
23 (immo. en cours)	-1 228 917,05	20 (immo. Incorporelles)	22 025,80,
26 (participations)	- 200 000,00	204 (sub équip)	75 000,00
27 (immobilisation finance)	18 505,00	23 (immo. en cours)	60 817,35
45* (opérations)	-83 260,47	45 (opérations)	101 194,20
TOTAL DRI	- 2 322 672,05	TOTAL RRF	63 812 277,83
041 (ordre)	250 000,00	040 (ordre)	- 3000 000,00
		041 (ordre)	250 000,00
TOTAL DOI	250 000,00	TOTAL ROF	- 2 750 000,00
001 (solde inv. report)	63 134 949,88		
Total section	61 062 277,83	Total section	61 062 277,83

En fonction des ajustements de crédits demandés par les services de la collectivité et après reprise des résultats antérieurs, les mouvements proposés engendrent une augmentation des dépenses réelles de fonctionnement de 10,72 M€ pour une baisse des recettes de 11,38 M€, hors reprises des résultats)

Hors reprises des résultats et écritures d'ordres, les dépenses réelles d'investissement sont, quant à elles, ajustées à 2,32 M€. Les recettes réelles d'investissement (hors emprunt et cpt 1068) augmentent de 0,06 M€.

L'équilibre budgétaire de cette étape budgétaire :

Après reprise des résultats :

Section de fonctionnement	DEPENSES	RECETTES
	34 710 147,38	34 710 147,38
Section d'investissement	DEPENSES	RECETTES
	61 062 277,83	61 062 277,83
	Variation emprunt d'équilibre -506 142,37	

En l'état, les demandes budgétaires réalisées dans le cadre de cette étape budgétaire cumulées à la reprise des résultats permettent de diminuer l'emprunt d'équilibre de 506 142,37 €.

BUDGET ANNEXE (08)
CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE

Après reprise des résultats :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	208 505,95	208 505,95
Section d'investissement	16 913,20	16 913,20

Cette étape budgétaire est essentiellement marquée par l'augmentation des crédits de charge de personnel pour 180 k€.

La section de fonctionnement s'équilibre par une subvention du budget principal à hauteur de 180 k€.

Synthèse des mouvements budgétaires par chapitre M57 :

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
011 (charges générales)	0	75 (autres produits)	
012 (RH)	180 000,00	75822 (sub. Equilibre)	180 000,00
65 (autres charges)	28 505,95		
TOTAL DRF	208 505,95	TOTAL RRF	180 000,00,
023 (autofinancement)			
TOTAL DOF		TOTAL ROF	0,00
		002 (Résultat fct report)	5052828 505,95
Total section	208 505,95	Total section	208 505,95

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
		10 (dotation)	
TOTAL DRI	0,00	TOTAL RRF	
		021 (autofinancement)	16 913,20
TOTAL DOI		TOTAL ROF	16 913,20
001 (solde inv. report)	16 913,20		
Total section	16 913,20	Total section	16 913,20

Sur proposition du Vice-Président délégué en charge des Finances et des Comptes publics,

Après en avoir délibéré en séance publique,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PUY-DE-DOME

DECIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

Pour 39 : M. Bertrand BARRAUD, Mme Célia BERNARD, M. Fabien BESSEYRE, Mme Colette BETHUNE, Mme Martine BONY, M. Jean-Marc BOYER, Mme Pascale BRUN, M. Olivier CHAMBON, M. Lionel CHAUVIN, M. Jean-Paul CUZIN, M. Cédric DAUDUIT, M. Joël-Michel DERRÉ, Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, M. Sébastien GALPIER, M. Jérôme GAUMET, M. Eric GOLD, Mme Emilie GUÉDOUAH VALLÉE, Mme Sylviane KHEMISTI, Mme Jocelyne LELONG, M. Jean-Pierre LUNOT, M. Fabrice MAGNET, Mme Anne-Marie MALTRAIT, Mme Audrey MANUBY, Mme Marie-Anne MARCHIS, Mme Corinne MIELVAQUE, Mme Karina MONNET, M. Flavien NEUVY, Mme Valérie PASSARIEU, M. Jean-Philippe PERRET, Mme Anne-Marie PICARD, M. Serge PICHOT, M. Hervé PRONONCE, Mme Valérie PRUNIER, M. Pierre RIOL, M. Cédric ROUGHEOL, M. Michel SAUVADE, Mme Eléonore SZCZEPANIAK, Mme Isabelle VALLEE, Mme Alexandra VIRLOGEUX

- **d'adopter** le Budget supplémentaire 2024, par nature, par chapitre et sans crédits spécialisés, pour les montants indiqués sur la présentation agrégée jointe en annexe à la présente délibération, selon les balances générales également jointes en annexe.

Le budget principal s'équilibre, en mouvements budgétaires, pour la section de fonctionnement à la somme **34 710 147,38 €**, et en section d'investissement à la somme de **61 062 277,83 €**, soit au total une somme de **95 772 425,21 €**.

Le budget annexe du Centre départemental de santé s'équilibre, en mouvements budgétaires, pour la section de fonctionnement à la somme **208 505,95 €**, et en section d'investissement à la somme de **16 913,20 €**, soit au total une somme de **225 419,15€**.

Transmission au Représentant de l'Etat

N°

le

Publication le

Notification le

DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE

Clermont-Ferrand, le

P/le Président du Conseil départemental,

Signé : Jérôme GAUMET

**Par délégation du Président,
Le Vice-Président du Conseil départemental,**



Jérôme GAUMET